



COMMUNE DE MOLENBEEK-SAINT-JEAN
GEMEENTE SINT-JANS-MOLENBEEK

CONSEIL COMMUNAL DU 3 MARS 2016
GEMEENTERAAD VAN 3 MAART 2016

REGISTRE
REGISTER

Présents
Aanwezig

Michel Eylenbosch, *Président du Conseil/Voorzitter van de Raad* ;
Françoise Schepmans, *Bourgmestre/Burgemeester* ;
Ahmed El Khannouss, Sarah Turine, Patricia Vande Maele, Abdelkarim Haouari, Karim Majoros, Jan Gypers, Ann Gilles-Goris, Olivier Mahy, Annalisa Gadaleta, *Échevin(e)s/Schepenen* ;
Jamal Ikazban, Houria Ouberri, Mohammadi Chahid, Badia El Belghiti, Paulette Piquard, Jamel Azaoum, Amet Gjanaj, Jef Van Damme, Olivia P'Tito, Gerardine Bastin, Danielle Evraud, Luc Léonard, Mohamed El Abboudi, Lhoucine Aït Jeddig, Dirk De Block, Farida Tahar, Hassan Rahali, Shazia Manzoor, Tania Dekens, Georges Van Leeckwyck, Leonidas Papadiz, Roland Vandenhove, Laurie Carême-Palanga, Youssef Lakhroufi, Khadija Tamditi, Hassan Ouassari, *Conseillers communaux/Gemeenteraadsleden* ;
Jacques De Winne, *Secrétaire communal/Gemeentesecretaris*.

Excusés
Verontschuldigd

Christian Magérus, Abdellah Achaoui, Pierre Vermeulen, Khadija El Hajjaji, Dirk Berckmans, Michaël Vossaert, Nader Rekik, Hicham Chakir, *Conseillers communaux/Gemeenteraadsleden*.

Ouverture de la séance à 19:00
Opening van de zitting om 19:00

SÉANCE PUBLIQUE - OPENBARE ZITTING

03.03.2016/A/0001 **Département Services généraux et Démographie**
Secrétariat communal - Rapport annuel 2014-2015.

LE CONSEIL,

Vu l'article 96 de la Nouvelle Loi communale ;

Prend acte des termes du rapport annuel sur l'Administration et la situation des affaires de la Commune pendant l'exercice 2014-2015.

Le Conseil prend acte.

Department Algemene diensten en Demografie
Gemeentelijk secretariaat - Jaarlijks verslag 2014-2015.

DE RAAD,

Gelet op artikel 96 van de Nieuwe Gemeentewet ;

Neemt akte van de termen van het jaarverslag over het bestuur en de toestand der Gemeentezaken gedurende het dienstjaar 2014-2015.

De Raad neemt akte.

LE CONSEIL,

Vu l'article 242 bis de la Nouvelle Loi communale qui précise que deux fois par législature, lors du dépôt du premier et du quatrième budget, le collège soumet au Conseil Communal un plan triennal qui comporte les axes politiques fondamentaux choisis pour les trois prochaines années ;

Prend connaissance du plan triennal élaboré par le Collège des Bourgmestre et Echevins ;

DECIDE :

Article unique

D'approuver le plan triennal 2016-2018.

Le présent plan sera publié conformément à l'article 112 de la Nouvelle Loi Communale.

Le Conseil approuve le point.

36 votants : 24 votes positifs, 11 votes négatifs, 1 abstention.

Departement Algemene diensten en Demografie
Gemeentelijk Secretariaat - Driejaarlijks plan 2016 - 2018 (artikel 242 bis NGW).

DE RAAD,

Gelet op artikel 242bis van de Nieuwe Gemeentewet dat bepaalt dat tweemaal per zittingsperiode, bij de neerlegging van de eerste en de vierde begroting, het college een driejaarlijks plan aan de gemeenteraad voorlegt, dat minstens de hoofdbeleidskeuzen bevat die voor de drie eerstvolgende jaren vastgesteld worden ;

Neemt kennis van het driejaarlijks plan opgemaakt door het College van Burgemeester en Schepenen ;

BESLUIT :

Enig artikel

Het driejaarlijks plan 2016-2018 goed te keuren.

Onderhavig plan zal bekendgemaakt worden overeenkomstig de schikkingen van artikel 112 van de Nieuwe Gemeentewet.

De Raad keurt het punt goed.

36 stemmers : 24 positieve stemmen, 11 negatieve stemmen, 1 onthouding.

03.03.2016/A/0003 **Département Finances**
Finances - C.P.A.S. - Budget de l'exercice 2016.

LE CONSEIL,

Vu l'article 88 de la loi organique des C.P.A.S. ;

Vu la délibération du Conseil de l'action sociale du 27 février 2016 par laquelle celui-ci arrête les chiffres du budget de l'exercice 2016 du C.P.A.S. ;

Vu l'A.R. du 16 mai 1984 fixant les conditions et les modalités de concertation entre les administrations communales et leur C.P.A.S. ;

Vu l'avis favorable du Comité de concertation en date du 17 février 2016;

Considérant que l'équilibre budgétaire de l'exercice 2016 est obtenu grâce à une dotation communale de 25.122.274 euros, octroyée conformément à l'article 106, par.1er de la loi organique précitée;

DECIDE :

Article unique

D'approuver la délibération du Conseil de l'Action sociale du 17 février 2016 relative au budget de l'exercice 2016 du C.P.A.S.

Le Conseil approuve le point.

36 votants : 24 votes positifs, 11 votes négatifs, 1 abstention.

Departement Financiën

Financiën - O.C.M.W. - Begroting voor het dienstjaar 2016.

DE RAAD,

Gezien artikel 88 van de organieke wet betreffende de O.C.M.W.'s;

Gezien de beraadslaging van 17 februari 2016 van de Raad voor maatschappelijk welzijn, die de cijfers van de begroting voor het dienstjaar 2016 vaststelt;

Gezien K.B. van 16 mei 1984 betreffende de overlegvoorwaarden en modaliteiten tussen de gemeentebesturen en hun O.C.M.W.;

Gezien het gunstig advies van het overlegcomité van 17 februari 2016;

Overwegende dat het evenwicht van de begroting 2016 werd bereikt dankzij een gemeentelijke dotatie van 25.122.274 euro, overeenkomstig artikel 106, 1ste par. van de voornoemde organieke wet;

BESLUIT :

Enig artikel

De beraadslaging van de Raad voor maatschappelijk welzijn van 17 februari 2016 betreffende de begroting voor het dienstjaar 2016 van het O.C.M.W. goed te keuren.

De Raad keurt het punt goed.

36 stemmers : 24 positieve stemmen, 11 negatieve stemmen, 1 onthouding.

03.03.2016/A/0004 **Département Finances**
Finances - Budget communal de l'exercice 2016.

LE CONSEIL,

DECIDE :

Article unique

D'arrêter les prévisions des recettes et des dépenses des services ordinaire et extraordinaire du budget communal de l'exercice 2016.

Le budget communal de l'exercice 2016, ainsi que les annexes obligatoires, sera

transmis en cinq exemplaires aux services de la tutelle de la Région de Bruxelles-Capitale, après publication de celui-ci pendant le délai légal de 10 jours.

Le Conseil approuve le point.
36 votants : 24 votes positifs, 12 abstentions.

Departement Financiën

Financiën - Gemeentebegroting voor het dienstjaar 2016.

DE RAAD,

BESLUIT :

Enig artikel

De ramingen van ontvangsten en uitgaven van de gewone en buitengewone diensten van de gemeentebegroting 2016 vast te stellen.

De gemeentebegroting van het dienstjaar 2016, alsook de verplichte bijlagen, zal in vijf exemplaren worden opgestuurd aan de diensten Toezicht van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, na publicatie gedurende de wettelijke termijn van 10 dagen.

De Raad keurt het punt goed.
36 stemmers : 24 positieve stemmen, 12 onthoudingen.

Jef Van Damme quitte la séance / verlaat de zitting

03.03.2016/A/0005 **Département Services généraux et Démographie**
Secrétariat communal - Motion déposée par Monsieur De Block, conseiller communal PTB-PVDA, relative au financement de la gratuité de l'accueil scolaire.

LE CONSEIL,

Prend connaissance de la proposition de motion déposée par Monsieur De Block, dont le texte suit:

Considérant que depuis la rentrée scolaire de septembre 2013, le Collège a décidé de demander une participation aux parents dans les frais liés à l'accueil extra-scolaire.

Considérant que cette décision entraîne une surcharge de travail pour le personnel administratif et comptable des établissements scolaires visés ;

Considérant que ces frais peuvent s'étendre jusque 30 euros/mois/enfant hors congés scolaires, petites vacances de Toussaint et de Carnaval et des journées pédagogiques.

Considérant que cette nouvelle obligation entraîne, pour bon nombre de familles, une surcharge financière non prévue dans leur budget.

Considérant qu'étant donné cette surcharge financière, certaines familles ont pris la décision de ne plus laisser leurs enfants dans les garderies, décision qui entraîne de nombreuses difficultés d'organisation, notamment pour les familles ayant des enfants dans plusieurs établissements scolaires.

Considérant qu'il s'agit-là d'une mesure supplémentaire favorisant l'exclusion des enfants les plus défavorisées, qu'on chiffrait à 1000 exclu(e)s.

Considérant que cette mesure développe une inégalité croissante face aux études et risque de créer à terme une ségrégation entre les enfants.

Considérant que cette mesure met en danger la relation de confiance nécessaire entre

les parents et le personnel enseignant et encadrant. Ce lien pédagogique risque alors d'évoluer dans un rapport de marchandisation.

Considérant que tout service public est « ouvert » à toute la population.

Considérant que la taxe sur les surfaces de bureaux est actuellement à 13€/m² à partir de 75m² et rapporte environ 1 million d'euros.

Considérant qu'à Evere, la taxe sur les surfaces de bureaux est 18,77€/m² pour les bureaux avec une surface plus grande que 251m², à Ixelles 16,50€/m².

Considérant qu'à Molenbeek, nous avons quelques très grandes surfaces de bureaux, appartenant à des multinationales et banques.

DECIDE:

Article 1

Que la taxe sur les surfaces de bureaux soit augmenté de 50% de 13 € à 19,5 € afin de générer un montant supplémentaire d'environ 500.000 €.

Article 2

Que l'accueil scolaire soit à nouveau gratuit pour les écoles communales.

Article 3

D'interpeller les ministres respectifs de l'enseignement afin que des moyens suffisants soient mis à disposition pour garantir la gratuité réelle de l'enseignement, en commençant avec l'accueil scolaire pour toutes les écoles.

Le point est rejeté.

35 votants : 1 vote positif, 23 votes négatifs, 11 abstentions.

Departement Algemene diensten en Demografie

Gemeentesecretariaat - Motie ingediend door Mijnheer De Block, gemeenteraadslid PTB-PVDA, betreffende de financiering van de kosteloze schoolopvang.

Het punt wordt verworpen.

35 stemmers : 1 positieve stem, 23 negatieve stemmen, 11 onthoudingen.

Patricia Vande Maele quitte la séance / verlaat de zitting

Michel Eylenbosch quitte la séance / verlaat de zitting

03.03.2016/A/0006 **Département Services généraux et Démographie**
Secrétariat communal - Interpellation déposée par Madame Piquard, conseillère communale PS, relative au Molenbeek Info - Report du 25/02/2016.

LE CONSEIL,

Prend connaissance de l'interpellation déposée par Madame Piquard, dont le texte suit :

Permettez-moi de m'étonner, au nom de mon groupe, de la non diffusion du Molenbeek-Info de ce mois de janvier 2016.

Je vais profiter de cette interruption pour vous demander quelques précisions quant à ce manquement, quant au contenu du Molenbeek Info nouvelle formule et quant à la représentation des groupes d'opposition.

La non parution :

- A la fin décembre, il nous avait été expressément demandé de rentrer nos articles dont la thématique s'articulait autour du « **vivre ensemble** » afin que l'impression et la distribution puissent être effectuées dans le courant du mois de janvier 2016.

A ce jour : NADA, ni dans les boîtes aux lettres ni sur le site communal.

Pouvez-vous nous en expliquer, le ou les motifs ?

Etant bien entendu qu'il nous est impossible d'entendre qu'il s'agisse d'une rupture de contrat à moins de nous en montrer la preuve, ou d'un accident au niveau de l'impression (le délai étant devenu trop long) !

A quel titre, la population molenbeekoise est-elle ainsi privée du journal communal ? Je fais bien sûr référence à quelques rares articles informatifs et aux tribunes politiques nous étant réservées.

Je profite de cette non parution pour également vous demander des explications quant au **CONTENU DU NOUVEAU MOLENBEEK INFO** :

Si je ne m'abuse sa nouvelle formule date du mois de mai 2015 (disons qu'à un mois près je pourrais me tromper).

A cette occasion il a pris le **format** du « **VLAN** » sans en oublier le **VOLUME**, offrant bien sûr plus d'espace à la majorité mais ne changeant rien quant à la place occupée par l'opposition.

En effet, dans sa nouvelle formule, le journal communal offre une plus grande publicité « bling bling » aux membres du collège, mais hormis pour leurs groupies et fans cela intéresserait, il appert qu'il n'**O F F R E** pas davantage d'informations aux Molenbeekois !

Ces augmentations de pages du journal se sont opérées sans aucune concertation préalable ni aucune nouvelle proposition d'espaces en faveur des groupes de l'opposition.

Alors que les espaces politiques de la majorité sont bien lisibles et aérés les nôtres sont présentés de façon très négligée, sans aucune aération nouvelle et toujours réglementés au même nombre de caractères !!! (2666 pour le groupe PS).

De plus, l'intitulé « tribune politique » maintenu, l'a été lui aussi sans aucune concertation préalable. Cependant au vu de la tournure qu'a largement pris le Molenbeek Info, nous estimons avoir le droit de trouver l'intitulé qui nous correspond le mieux.

Mesdames et Messieurs, membres du collège, nous vous demandons donc :

- Plus d'espaces afin que nous puissions avoir une représentativité plus attractive quant aux forme et fond de nos articles.
- Le maintien **préalable de la communication de la thématique** qui sera abordée dans le Molenbeek Info à paraître afin que nous puissions garder la liberté d'y souscrire ou non.
- Un plus grand espace réservé aux groupes de l'opposition.

Mais surtout, EN GUISE DE REPARATION, nous exigeons la parution des articles que nous avons rédigés dans le cadre du « VIVRE ENSEMBLE » EN PLUS du nouvel article que nous serons amenés à rédiger dans le cadre de la prochaine

parution du Molenbeek Info. Bien sûr, le tout devant être présenté de façon plus respectueuse.

Je vous remercie.

Paulette PIQUARD

Le Conseil prend connaissance.

**Departement Algemene diensten en Demografie
Gemeentesecretariaat - Interpellatie ingediend door Mevrouw Piquard,
gemeenteraadslid PS, betreffende Molenbeek Info - Uitstel van 25/02/2016.**

De Raad neemt kennis.

03.03.2016/A/0007 **Département Services généraux et Démographie
Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Ikazban, Conseiller
communal PS, relative à la décision de justice dans le dossier RWDM-White Star -
Report du 25/02/2016.**

LE CONSEIL,

Prend connaissance de la demande d'interpellation déposée par Monsieur Ikazban, dont le texte suit:

Madame la Bourgmestre,
Chers collègues,

La décision de Justice dans le dossier du RWDM est tombée, ce vendredi 19 février. C'est une décision réjouissante pour les uns, mais elle ne fera certainement pas plaisir aux autres.

En Première Instance, déjà, le Tribunal avait donné raison aux dirigeants du RWDM quant au partage du Stade Edmond Machtens.

Aujourd'hui, le Tribunal a non seulement rejeté le recours du White Star, mais il a aussi reconnu "la mauvaise foi dans le chef du White Star, dans ce dossier", comme indiqué dans la presse.

Suite à ce second arrêt de justice, nous espérons tous que les deux clubs vont pouvoir effectivement partager le stade molenbeekois.

Néanmoins, le doute subsiste toujours et nous restons très inquiets pour l'avenir des jeunes.

Cependant, il est important de rappeler la genèse de ce dossier, ainsi que votre incapacité, Madame la Bourgmestre, à trouver une solution viable, mais surtout un accord de cohabitation imparable.

De plus, une erreur de jugement qui persiste depuis le début de cette affaire n'a pas facilité la gestion de ce dossier.

C'est pour cela, Madame la Bourgmestre, que j'aurais voulu savoir :

- Serais-il possible d'obtenir une copie de ce jugement ainsi que votre analyse juridique ?
- Quelle sera la suite réservée à ce jugement au niveau de la cohabitation actuelle des deux clubs ?

- Quelle est l'attitude du White Star dans ce dossier, suite à ce jugement ?
- Avez-vous pu réunir toutes les parties autour de la table ?
- Pensez-vous que ce jugement facilitera ou non la collaboration ?
- Quelle est dorénavant la situation au niveau de l'occupation des lieux (terrain et tribune) pour chaque club ?
- Et pour les jeunes ?
- Puisqu'une nouvelle école des jeunes est formée, qu'en sera-t-il de l'occupation pour les jeunes du RWDM ?
- L'utilisation du stade a un coût, avez-vous aujourd'hui une ventilation des frais et charges de l'utilisation du stade ? Si oui, laquelle ?
- A combien se chiffre-t-elle ? Avec quelle répartition entre les deux clubs et la commune ?
- Pourriez-vous nous informer sur l'ensemble des coûts financiers (frais des avocats, intervention huissiers, serruriers etc) dans ces procédures en justice pour la commune ?
- Monsieur Majoros évoquait, il y a peu, la mauvaise foi du White Star dans la presse, et envisageait même de dénoncer la convention entre le White Star et la commune, qu'en est-il aujourd'hui ?
- Si c'est toujours le cas, que deviennent les jeunes ?
- Avez-vous des garanties puisque la commune n'a plus la main dans ce domaine.

Je vous remercie pour vos réponses.

Jamal Ikazban
Chef de Groupe PS

Le Conseil prend connaissance.

Departement Algemene diensten en Demografie
Gemeentesecretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer Ikazban,
Gemeenteraadslid PS, betreffende de beslissing van het gerecht in het dossier
RWDM-White Star - Uitstel van 25/02/2016.

De Raad neemt kennis.

Houria Ouberri quitte la séance / verlaat de zitting
Paulette Piquard quitte la séance / verlaat de zitting
Olivia P'Tito quitte la séance / verlaat de zitting

03.03.2016/A/0008 **Département Services généraux et Démographie**
Secrétariat communal - Interpellation déposée par Madame Tamditi, conseillère
communale ECOLO-GROEN, relative à la participation citoyenne.

LE CONSEIL,

Prend connaissance de la demande d'interpellation déposée par Madame Tamditi, dont le texte suit:

La commune a mis en place différents conseils consultatifs (conseil communal des enfants, conseil des jeunes, conseil consultatif des aînés).
 Il me semble nécessaire d'accroître la participation citoyenne à la vie politique locale.

Mes questions :

Est-ce que tous ces conseils ont le même mode de fonctionnement (choix des membres présents, durée des mandats, fréquences des réunions) ?

Est-il possible de consulter les pvs des réunions si on le souhaite?

Est-ce que ces conseils influent sur les politiques mises en œuvre ?

Vous avez présenté ce soir la note d'orientation politique, serait-il possible de me communiquer pour chaque conseil précité une décision politique prise par le collège impulsée par ces organes de concertations ou pour lesquelles ils ont été consultés?

Merci pour vos réponses.

Le point est retiré de l'ordre du jour, l'interpellation est transformée en question écrite.

Departement Algemene diensten en Demografie
Gemeentesecretariaat - Interpellatie ingediend door Mevrouw Tamditi,
Gemeenteraadslid ECOLO-GROEN, betreffende de burgerparticipatie.

Het punt wordt van de dagorde gehaald, de interpellatie wordt omgezet in schriftelijke vraag.

03.03.2016/A/0009 **Département Services généraux et Démographie**
Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Rahali, conseiller communal SP.A, relative aux contrôles policiers dans les établissements du bas de Molenbeek.

LE CONSEIL,

Prend connaissance de la demande d'interpellation déposée par Monsieur Rahali, dont le texte suit:

Monsieur le président,

Madame la bourgmestre, mes dames et messieurs les échevins, chers collègues,

Ces dernières semaines ou plutôt ces derniers jours, nous avons assistés à des rafales de contrôles policiers dans les établissements du bas de notre commune à la louche. Effectivement une présence musclée de policiers armés lourdement et des chiens policiers ont fait le tour de plusieurs cafés et associations. Des contrôles de routines m'a expliqué un agent gentiment ! une trentaine d'agents pour une routine !

La police doit faire son travail et nous devons les encourager, mais ce qui est déplorable c'est que les clients sont aussi contrôlés un à un avec interdiction de sortir ou de communiquer ni entre eux ni avec l'extérieur par gsm, ne pas bouger de leurs places et les mains devaient être maintenues sur les tables, même le fait d'aller au WC était un problème selon des clients interrogés. Parmi eux des pères de famille, leur proches restèrent sans nouvelles pendant toutes ces heures de contrôles!!!

Le fait de contrôler des clients dans un établissement sans raison valable et établie est une atteinte à leur liberté et leur dignité. Les clients sont passés un à un à la fouille, une humiliation pour eux, un des clients que j'ai questionné 3 heures après m'a dit que c'était la première fois qu'il subissait ce genre de contrôle, c'était terriblement abaissant et humiliant selon lui, alors qui était venu regarder un match de foot avec des amis ! ce dernier a porté plainte au comité P, un abus considère-t-il !

Ces méthodes non ciblées sont stigmatisant et ne font qu'accroître le manque de confiance entre les concitoyens et les forces de l'ordre.

Les exploitants eux paient également un lourd tribut financier, sans parler de leurs réputation entachée non justifiée !

Ces méthodes me rappellent les années 80 où les bronzés « personnes d'origine maghrébine » étaient des coupables jusqu'à preuve du contraire !!!!

« Nous ne sommes plus dans un pays des droits de l'homme et de liberté avec ces méthodes inhumaines, même dans les pays du tiers-monde on ne voit pas cela » réaction de personnes contrôlée et fouillée.

Questions:

1. - A votre avis est-ce de cette manière que nous nous rapprochons de nos concitoyens et de nos jeunes?

2. - Les endroits mal fréquentés ne devraient-ils pas être déjà connus par les forces de l'ordre, au lieu de descendre au hasard?

3. - Il y a-t-il des descentes de ce type dans d'autres quartiers de la ville, par exemple un samedi soir dans les établissements de la place St Géry, comme c'était le cas le mardi 23 dernier pendant que les établissements à Molenbeek étaient pleins à craquer dû à un match de foot important ?

4. - Avez-vous des chiffres quant aux résultats de ces derniers contrôles à la louches sans nous parler de qq's arrestations administratives de qq's demandeur à la régularisation libérés le lendemain ?

Merci pour votre réponse.

Hassan Rahali, SP A

Le Conseil prend connaissance.

Departement Algemene diensten en Demografie

Gemeentesecretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer Rahali,

Gemeenteraadslid SP.A, betreffende de politiecontroles in de etablissementen van laag Molenbeek.

De Raad neemt kennis.

Levée de la séance à 01:00
Opheffing van de zitting om 01:00

Le Secrétaire Communal,
De Gemeentesecretaris,

Le Président du Conseil,
De Voorzitter van de Raad,

Jacques De Winne

Michel Eylenbosch